Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260610-2026_06_05_04-DE

COMMUNE DE LOTHEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026 Date d'affichage : 09 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN, Maire.

Etaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

Absent excusé : Jean-Claude COGANT

Patricia HUSSON a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers municipaux :	10
- en exercice :	10
- présents ou représentés :	9
- votants :	9

2026-06-05-04 OBJET : Tarifs communaux 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

,Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs communaux.

Tarifs de la cantine :

	Tarif 2024
Le repas pour les élèves du primaire	**3.70 €**
Le repas pour les élèves de maternelle	**3.55 €**

Ces tarifs seront aménagés comme suit, en rapport avec le quotient familial, qui est déterminé par la CAF chaque année, selon la composition et les ressources annuelles de la famille.

- Quotient Familial de 0 à 900 € = 1€
- Quotient Familial de 901 € à 1200 € = 2,50 €
- Quotient Familial supérieur à 1 200 € : maintien des tarifs actuellement en vigueur, à savoir

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260610-2026_06_05_04-DE

3.70 € pour un enfant du primaire et 3.55 € pour un enfant de mate[illegible]

Tarifs de la garderie :

- **Tarif unique pour la demi-heure : 0.80 € le matin et -10% à partir du deuxième enfant**
- **Quart d'heure supplémentaire après 18 H 30 : 10,00 €**
- **Goûter : 1,20 maternelles et 1.50 primaires €**

Tarifs de la salle polyvalente :

	1 jour		2 jours		3 jours	
	Lothey	**Ext**	**Lothey**	**Ext**	**Lothey**	**Ext**
Grande salle avec cuisine	215 €	345 €	305 €	495 €	405 €	655 €
Grande salle sans cuisine	145 €	235 €	205 €	335 €	240 €	390 €
Petite salle avec cuisine	175 €	280 €	245 €	405 €	315 €	530 €
Petite salle sans cuisine	105 €	165 €	150 €	230 €	185 €	300 €
Ensemble (deux salles + cuisine)	270 €	415 €	395 €	695 €	510 €	920€
Associations	100 €					
Entreprises	Demi-journée 75 euros	Journée entière 100 euros				

Caution pour le mobilier, le matériel, le ménage et la salle : 750 €
Caution pour le ménage : 150 €
Pré réservation : moitié du montant de la location.

Barnum : 262 EUROS en location ailleurs nous proposons 120 euros

Pas de location de vaisselle en dehors de la salle ni tables ni chaises
Les tarifs des locations correspondront effectivement aux occupations réelles de la salle (1 salle occupée = 1 salle louée – 2 salles occupées = 2 salles louées).

Tarifs du Pont-bascule :

Le prix de l'unité sera de 1.70 €

Prix de la carte :15 euros.

La carte est rechargeable gratuitement. Seul son remplacement sera payant.

Tarifs du cimetière :

Concession actuelle de 15 ans 2 m^2	70 €
Concession actuelle de 30 ans 2 m^2	120.00 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260610-2026_06_05_04-DE

Concession actuelle de 15 ans 5.40 m²	120.00 €
Concession actuelle de 30 ans 5.40 m²	230.00 €
Concession nouvelle de 15 ans 2 m²	70.00 €
Concession nouvelle de 30 ans 2 m²	120.00 €
Concession nouvelle de 15 ans 5.40 m²	120 €
Concession nouvelle de 30 ans 5.40 m²	230 €
Caveau provisoire	20 €

Tarifs du colombarium :

Durée de 5 ans	170 €
Durée de 10 ans	320 €
Durée de 15 ans	400 €

Tarif de l'abonnement à la bibliothèque :

L'abonnement est proposé gratuitement en 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les tarifs communaux tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **FIXE** le tarif de location du barnum à 120 € ;
- **DÉCIDE** de la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque municipale ;
- **DIT** que les tarifs de la cantine et de la garderie seront applicables à compter du 1er septembre 2026 ;
- **DIT** que l'ensemble des autres tarifs communaux seront applicables à compter du 1er juillet 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres correspondants et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

- Pour : Unanimité
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire :

Aurélie MACACLIN

MAIRIE DE LOTHEY
NISTÈRE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260610-2026_06_05_04-DE